

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**Université Cheikh Anta Diop de Dakar**

**CENTRES D'EXCELLENCE AFRICAINS  
(CEA-AGIR // CEA-AGRISAN)**



**Projet : CEA  
Crédit : N°6390 SN**

**CONTRAT DE MARCHE**

**Objet du Marché :** F\_CEA\_029 Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA Lot 1 : Acquisition du CEA-AGIR

**Titulaire** : **OUMOU GROUP**  
17 Rue Kolda Point E Dakar  
• Registre de commerce : SN-DKR 2005 B 9916  
• NINEA : 2520105 2G2  
• Compte bancaire : SN 0110100500500010482620 SGBS

Délai d'exécution : trente (30) jours

**Financement** : Banque Mondiale  
**Comptable assignataire** : Comptable du CEA- AGIR /UCAD

**Montant** : **480 381 010 Francs CFA TTC**

**Souscrit : le 27 mai 2025**

**Approuvé :**

**Notifié :**

---

## Acte d'Engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, souscrit le 27 mai 2025

ENTRE

**Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)** à travers les **Centres d'Excellence Africains** BP : 5005 Dakar Fann (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

**OUMOU GROUP**, 17 Rue Kolda Point E Dakar (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir **«Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA Lot 1 : Acquisition du CEA-AGIR»** et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, , pour un montant total de **Quatre cent quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt et un mille - dix (480 381 010)** francs CFA TTC (ci-après dénommé le « montant du Marché») et dans un délai maximal de trente (30) jours après notification du marché.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :

- a) Le présent Acte d'Engagement
- b) La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Acheteur
- c) L 'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
- d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques.

3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

---

4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Sénégal, les jours et année mentionnés ci-dessous.

Fait à Dakar, le

Signé par Mme Fatou SECK

Directrice générale de OUMOU GROUP  
(pour le Fournisseur)



Signé par Pr. Alioune Badara KANDJI

Recteur, de l'université UCAD  
(pour l'Acheteur)

*AK J*  
Le Recteur  
Président du Conseil Académique de  
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Le Professeur  
Alioune Badara KANDJI

Approuvé par M. Cheikh DIBA  
Ministre des finances et du Budget (MFB)



REPUBLICUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - une Foi  
+♦+♦+♦+  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
+♦+♦+♦+  
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
+♦+♦+♦+  
RECTORAT  
+♦+♦+♦+  
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN  
ENVIRONNEMENT SANTE ET SOCIETE  
(CEA-AGIR)  
+♦+♦+♦+

000021 RECTORAT/CEA-AGIR/SPM

Dakar, le 26 AVR 2025

## *Le Secrétaire général*

**Objet : Notification de l'attribution du marché relatif à AOO P\_CEA\_029  
Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA**

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu participer à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet et je vous en remercie.

A l'issue de l'évaluation des offres, votre société a été déclarée attributaire provisoire du lot 1 : Acquisition du CEA-AGIR pour un montant de quatre cent quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt et un mille dix (480 381 010 FCFA) francs CFA TTC.

Conformément au code des marchés publics, nous vous inviterons à signer le contrat.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Directrice générale, mes salutations les meilleures.

Monsieur la Directrice  
OUMOU GROUP

Adresse : 17 Rue de Kolda Point E  
Email : [commercial@oumougroup.com](mailto:commercial@oumougroup.com)  
Tel : +221 33 859 60 59

DAKAR



## Lettre de soumission de l'offre

Date: 14 Janvier 2025  
AAO numéro : F\_CEA\_029

À : RECTORAT-UCAD

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs numéro: *[insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs]*; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, les Fournitures et Services connexes ci-après : **ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENT DE LABORATOIRE POUR LES CEA** ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de :

**Lot 1 : 480 380 997 F CFA TTC (Quatre Cent Quatre Vingt Millions Trois Cent Quatre Vingt Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept Francs CFA TTC)**

**Lot 2 : 163 923 703 F CFA TTC (Cent Soixante Trois Millions Neuf Cent Vingt Trois Mille Sept Cent Trois Francs CFA TTC)**

- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : Néant
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 42 des Instructions aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.



- i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, péculiaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics adoptée par le décret n°2005-576 du 22 juin 2005, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom : Madame Fatou SECK  
En tant que : Directrice Générale

Signature :



Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de : OUMOU GROUP

En date du 14 Janvier 2024



## Bordereau des prix pour les fournitures

Date: 14 Janvier 2025  
Numéro: F-CEA-029

## Lot 1 : Acquisition du CEA-AGIR

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en lettres	Prix Total	Livraison	
						Délai	Lieu
1	Analyseur de CO dans air expiré	1	135 931		135 931	4 semaines	UCAD
2	Analyseur direct no-no2-nox	1	17 291 978		17 291 978	4 semaines	UCAD
3	Analyseur qualité air COV et particules atmosphériques	1	10 029 719		10 029 719	4 semaines	UCAD
4	GC Masse en tandem	1	177 091 636		177 091 636	4 semaines	UCAD
5	Automate et Accessoires + PC multiparamétrique pour screening et dosage médicaments et drogues dans les milieux biologiques	1	7 558 991		7 558 991	4 semaines	UCAD
6	Hottes à flux luminaire vertical	2	8 121 621		16 243 241	4 semaines	UCAD
7	Chromatographie ionique	1	82 411 870		82 411 870	4 semaines	UCAD
8	Mallette Multi-paramètres portable multi 340i	1	1 532 318		1 532 318	4 semaines	UCAD
9	Systèmes de purification d'eau de laboratoire Milli-Q® pour paillasse	1	5 773 441		5 773 441	4 semaines	UCAD
10	Rampe de filtration sous vide, à 6 Postes avec entonnoir (300 ml), en acier inoxydable	1	3 343 240		3 343 240	4 semaines	UCAD

11	Spiromètres Portatifs	1	1 393 017	1 393 017	4 semaines	UCAD
12	Filtre	1	129 086	129 086	4 semaines	UCAD
13	Turbines	1	138 373	138 373	4 semaines	UCAD
14	Seringue de calibration de 3L	1	338 967	338 967	4 semaines	UCAD
15	Défibrillateur (relancer l'activité du cœur en cas d'arrêt cardio circulatoire)	1	2 599 369	2 599 369	4 semaines	UCAD
16	平衡 impédance métriques cliniquement validées pour mesure de la composition corporelle	1	6 003 901	6 003 901	4 semaines	UCAD
17	Oxymètres portables : saturation d'oxygène et mesure du pouls à onde de pléthysmographie	1	34 120	34 120	4 semaines	UCAD
18	Tabouret de laboratoire	30	247 075	7 412 241	4 semaines	UCAD
19	Paillasse de laboratoire - Labo Microbio	1	13 633 833	13 633 833	4 semaines	UCAD
	Paillasse de laboratoire - Labo Biomol	1	14 228 401	14 228 401	4 semaines	UCAD
	Paillasse de laboratoire - Toxicologie	1	9 774 305	9 774 305	4 semaines	UCAD
	Paillasse de laboratoire - Salle géomatique	1	17 806 874	17 806 874	4 semaines	UCAD
	Paillasse de laboratoire - Paillasse centrale	1	6 415 918	6 415 918	4 semaines	UCAD
	Paillasse de laboratoire - Laverie	1	5 781 771	5 781 771	4 semaines	UCAD
	<b>TOTAL HTVA</b>					<b>407 102 540</b>
	<b>TVA</b>					<b>73 278 457</b>
	<b>TOTAL TOUTE TAXE COMPRISE TTC</b>					<b>480 380 997</b>

**VALIDITÉ OFFRE : 90 JOURS à compter de la date limite de dépôt des offres**

*Garantis: 1 An pièces et main d'œuvre*

Article 16 present bonheur de faire à la science de :

480 380 997 F CFA TTC (Quatre Cent Quatre Vingt Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Sept Francs CFA TTC)

Non du Candidat : OUMOU GROUP

Signature:

Date : 14 Janv

---

## Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

<b>CCAG 1.1 (g)</b>	L'Autorité contractante est : Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD-RECTORAT)/ Centre d'Excellence Africain
<b>CCAG 1.1 (m)</b>	Le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) : Université Cheikh Anta Diop de Dakar ( <i>UCAD</i> ), <i>Dakar Fann</i>
<b>CCAG 4.2 (b)</b>	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2020)
<b>CCAG 6.1</b>	Les groupements sont autorisées  Si le Titulaire est un groupement, tous les membres seront solidairement tenus envers l'Autorité contractante de respecter les clauses du Marché, et ils devront désigner un ou plusieurs membres pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition ou la constitution du groupement ne pourra être modifiée sans l'accord préalable écrit de l'Autorité contractante.
<b>CCAG 7.1</b>	L'appel à la concurrence est réservé aux seules entreprises sénégalaises et communautaires inscrites au registre du commerce et du crédit mobilier ou au registre des métiers au Sénégal ou dans l'un des Etats membres de l'UEMOA ou aux entreprises des Etats appliquant le principe de réciprocité.
<b>CCAG 8.1</b>	Aux fins de <u>notification</u> , l'adresse de l'Autorité contractante sera :  À l'attention de : <b>M. Le Secrétaire Général</b>  Adresse : Université Cheikh Anta Diop de Dakar/ Rectorat - Bureau des marchés, 2e etage Allée droite  Numéro de téléphone : (221) 33.823 02 83  Numéro de télécopie : (221) 33 825 28 83  Adresse électronique : <a href="mailto:marchbernard.thiaw@ucad.edu.sn">marchbernard.thiaw@ucad.edu.sn</a>
<b>CCAG 10.2</b>	Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte

	Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage.
<b>CCAG 12.1</b>	Sans objet
<b>CCAG 14.1</b>	<p>Le prix des Fournitures livrées et Services connexes exécutés seront fermes et actualisables.</p> <p>Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1 / L_0 + b M_{b1} / M_{b0} + c M_{c1} / M_{c0} + \dots)$ <p>dans laquelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><math>P_1</math> = Prix actualisé.</li> <li><math>P_0</math> = Prix du marché (prix de base).</li> <li><math>a</math> = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.</li> <li><math>b, c</math> = pourcentages estimés de matières et matériaux spécifiques dans le Prix du marché.</li> <li><math>L_0, L_1</math> = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</li> <li><math>M_{b0}</math> et <math>M_{b1}</math>, <math>M_{c0}</math> et <math>M_{c1}</math>, etc... = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</li> </ul> <p>La somme des éléments <math>a, b, c</math>, etc... doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée.</p> <p>La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
<b>CCAG 15.1</b>	<p>Les sommes dues au titulaire, au titre du présent marché seront réglées à la fin de chaque service fait, contre remise d'une demande de règlement accompagnée d'une facture définitive établie en trois exemplaires, d'un bon de commande.</p> <p>Les paiements seront effectués par les soins du comptable du Centre d'excellence Africain, par virement au nom du titulaire ou par chèque, sur le compte bancaire SN 0110100500500010482620 SGBS</p>
<b>CCAG 15.4</b>	<p>Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de [45] quarante-cinq jours.</p> <p>Le taux des intérêts moratoires applicable sera un taux supérieur de 2% au taux d'escompte de l'Institut d'émission.</p>
<b>CCAG 16.1</b>	<b>Le marché sera conclu en Toutes Taxes Comprises TTC</b>

---

<b>CCAG 16.2</b>	Conformément aux dispositions de l'arrêté N°029343 du 30 aout 2023, le titulaire du marché versera une redevance de 0.3% du montant Hors Taxe du marché, à l'Autorité de Régulation de la Commande public (ARCOP).
<b>CCAG 17.1</b>	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de 5%
<b>CCAG 17.3</b>	La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances.
<b>CCAG 22.2</b>	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront :</p> <p style="text-align: center;"><b>AOO N° F_CEA_029</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENT DE LABORATOIRE POUR LES CEA</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lot 2 : Acquisition du CEA AGRISAN</b></p>
<b>CCAG 23.1</b>	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
<b>CCAG 25.1</b>	Les Inspections et Essais consisteront à la vérification de la conformité des fournitures proposées par rapport aux spécifications.
<b>CCAG 25.2</b>	Les inspections et tests suivants seront réalisés à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
<b>CCAG 26.1</b>	La pénalité de retard s'élèvera à : 2 % hors taxe par semaine
<b>CCAG 26.1</b>	Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix (10) pourcent du montant du Marché
<b>CCAG 27.3</b>	<p>La garantie demeurera valable <b>un an</b>.</p> <p>Tous les composants matériels doivent être garantis pendant au moins 1 an à compter de la date d'installation.</p>
<b>CCAG 27.5 et 27.6</b>	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : <b>quinze (15) jours</b> .

## Modèle d'engagement à respecter la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics

### A : RECTORAT-UCAD

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour *Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA*, nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions de la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics approuvée par décret n° 2005-576 du 22 juin 2005 et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- ententes illégales ;
- renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrit.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le 14 Janvier 2025

Signature \_\_\_\_\_ en qualité de : Directrice Générale  
dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de : OUMOU GROUP

